

## REPRENDRE SES ETUDES A L'UNIVERSITE

Vous avez interrompu vos études, vous avez un projet de formation à Le Mans Université ?  
Vous êtes **stagiaire de la formation continue**, votre statut est différent de celui des étudiants.

Pour vous inscrire, vous devez :

- 1- **Déposer un dossier de candidature** à la formation (<https://ecandidat.univ-lemans.fr>)  
**et en parallèle**
- 2 - **Rechercher un financement** (CPF : Compte Personnel de Formation, Plan de formation ... )  
n'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignement)
- 3 - **Vous inscrire administrativement** : merci de déposer votre **dossier d'inscription administratif 2019/2020** complété et signé directement au Service de Formation Continue (SFC) avec **les pièces demandées**.

A votre demande le Service de Formation Continue (SFC) vous établit un devis de formation et renseigne les formulaires de demandes de financement , ainsi que les documents type AISF de Pôle Emploi.

**Votre dossier d'inscription est complet** (attestation d'admission, relevé de notes, attestation de réussite, copie de votre pièce d'identité, attestation de sécurité sociale, justificatif de domicile, JAPD pour les < 25 ans, justification de situation (Pôle Emploi, RSA, AAH, rectorat) : vous pouvez soit **vous inscrire directement sur place** soit **à distance via mail et courrier postal**. La priorité est donnée aux inscriptions de licence et de Master en présentiel qui démarrent courant septembre.

### Vous avez des questions sur votre situation ?

#### Rencontrer un conseiller de la permanence **Reprise d'Etudes et la Validation des Acquis (REVA)**.

- du mardi au jeudi : **9h30 - 12h & 14h - 17h**
- le lundi après-midi : **14h - 17h**
- le vendredi après-midi : **14h - 16h**
  - ➔ sur place au Service de Formation Continue (se présenter à l'accueil)
  - ➔ ou par téléphone au **02.43.83.30.70**
  - ➔ ou par mail : **sfc@univ-lemans.fr**

## CALENDRIER DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

Début des inscriptions : début juillet 2019

Fin des inscriptions en Licence et Licence professionnelle (excepté EAD) : en attente

Fin des inscriptions en Master (excepté EAD) : en attente

**Fermeture du SFC du 27 juillet au 18 août 2019**

## Votre candidature à la formation a été acceptée !

### FAIRE SON INSCRIPTION

**Pour tout profil** : merci de déposer votre dossier d'inscription administratif (DIA) complété et signé directement au Service de Formation Continue (SFC) avec les pièces suivantes :

- Justificatifs d'admission à l'Université du Mans (pour toutes les formations ayant fait l'objet d'une candidature)
- Copie de diplômes, relevés de notes, attestations de réussite pour les formations dont l'accès est lié à l'obtention d'un diplôme) UNIQUEMENT si vous ne les avez pas déposés sur e-candidat.
- Copie de l'attestation Journée d'Appel Pour la Défense (pour les personnes de - 25 ans)
- Copie de l'attestation d'assurance maladie (Sécurité Sociale) dont les droits sont en cours de validité
- Copie de votre carte d'identité ou titre de séjour + ■ Justificatif de domicile de - 2 mois

#### Et ajouter, pour les personnes finançant la formation, à titre individuel :

- Attestation de situation (pour les demandeurs d'emploi, allocataires du RSA/ASS/AAH) datant de - 3 mois
- Pour les enseignants de l'Education Nationale exerçant dans un établissement public dépendant du Rectorat de Nantes : votre arrêté de nomination en qualité d'enseignant.
- Dossier AISF de Pôle Emploi – Attestation d'Inscription à un Stage de Formation - pour les demandeurs d'emploi indemnisés dont le projet de formation est validé par Pôle Emploi.

#### Et ajouter, pour les personnes bénéficiant d'une prise en charge totale ou partielle du coût de la formation, et de leur salaire pendant la formation (Aides aux Retour à l'Emploi incluses)

- Justificatif de congé de formation (Congé Professionnelle de Formation, CPF de transition-ancien CIF, Agefiph, Congé Rectorat ....)
- Justificatif de la prise en charge des frais de formation (notification de prise en charge de l'organisme financeur, Pôle Emploi, ...)
- Document et/ou fiche de suivi de formation émanant de l'organisme financeur, le cas échéant

**Merci de renvoyer votre dossier d'inscription administrative directement au Service Formation Continue (à l'adresse en bas de page).** Le Service établit votre contrat de formation correspondant à votre situation et vous le transmet par mail. Vous pouvez soit renvoyer par courrier, le contrat signé en trois exemplaires avec votre règlement\*, soit prendre RDV pour vous inscrire sur place. Dès réception de votre contrat et règlement, le Service de Formation Continue édite votre certificat de scolarité et vous remet un exemplaire de votre contrat de formation professionnelle (par mail ou lors du RDV).

Vous pouvez ensuite faire votre badge / carte Pass'sup sur le campus universitaire (Etn@ au Mans ou IUT à Laval) et vous connecter sur l'ENT - Environnement Numérique de Travail à l'adresse suivante <http://ent.univ-lemans.fr> pour consulter votre emploi du temps pour la rentrée universitaire.

\* Règlement en totalité, ou au minimum 30% du tarif. Un échéancier vous sera ensuite proposé.

Le règlement des échéances se fera en novembre 2019, janvier 2020 et en fonction du montant mars 2020.